



Note de synthèse

PAPI 2022-2032 Prévenir les inondations sur le territoire



Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents est porteur d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Le dispositif « PAPI » est un appel à projet porté par l'État depuis 2002. Il promeut une gestion globale des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Ce type de programme d'actions fait l'objet, après labellisation par l'État, de financements des opérations à travers le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (fonds Barnier).



Alain SICARD
Président de la CLE - Président du SR3A

Le PAPI

Un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations, c'est quoi ?

À partir d'un diagnostic permettant de caractériser la vulnérabilité du territoire SR3A aux inondations, une stratégie globale d'intervention partagée entre acteurs de la prévention sera établie à l'échelle du bassin de risque et déclinée dans un programme d'actions.

Ce programme d'actions concerne l'ensemble des axes de la gestion des risques d'inondation :

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Alerte et gestion de crise
- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Gestion des écoulements
- Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

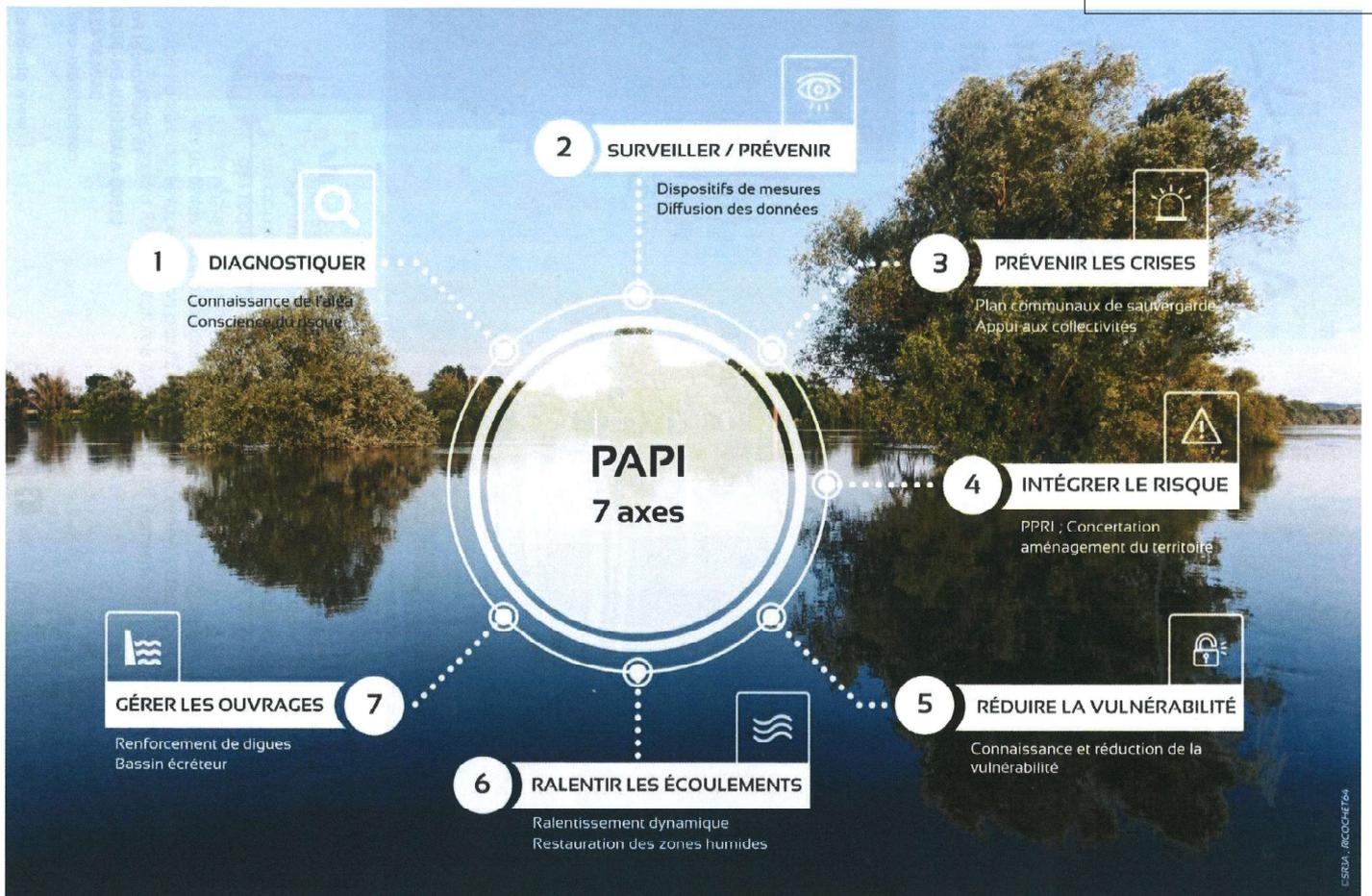
Il existe deux stades à la mise en œuvre d'un PAPI :

- 1 Le **Programme d'Études Préalables** : un diagnostic complet du territoire, avec des études de connaissances et des études d'opportunités de travaux envisagés.
- 2 Le **PAPI travaux** permet ensuite la réalisation de travaux validés au préalable.

» Une démarche de plus ?

L'articulation de la démarche PAPI avec les autres politiques publiques, en particulier celles concernant l'aménagement du territoire et le développement local, la préservation des milieux naturels et du patrimoine culturel, la qualité de l'eau, l'adaptation au changement climatique ou la gestion du trait de côte permet une gestion des risques d'inondation plus efficace et cohérente.





Fiche éditée en juin 2023



15, rue Marcel Paul
01500 AMBÉRIEU-EN-BUGEY
04 74 37 42 80
contact@ain-aval.fr

www.ain-aval.fr